



## **Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie antimines de la Confédération 2008-2011 :**

Dans un grand nombre de pays, les mines et les restes explosifs de guerre constituent un danger aussi bien pour la population civile que pour les membres des forces de sécurité et des missions internationales. Il arrive que ces stigmates de conflits présents ou passés entravent fortement la vie économique et sociale de la population pendant des années, voire des décennies. Aujourd'hui encore, des milliers de personnes en sont victimes chaque année dans le monde. Les mines et les restes explosifs de guerre compromettent en outre la mise en œuvre des mesures civiles et militaires de promotion de la paix.

La Suisse participe aux activités dans le domaine de l'action contre les mines de manière très diversifiée. Elle s'attache, au plan international, à combiner judicieusement des activités politiques et diplomatiques avec des contributions financières, personnelles et matérielles aux programmes d'action contre les mines déployés à l'échelle mondiale. Les activités de la Confédération se déroulent dans le cadre de la « Stratégie antimines de la Confédération suisse 2008-2011 ».

La mise en œuvre politique de la stratégie relève en priorité de la compétence du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), tandis que le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) en assume la responsabilité opérationnelle. Les efforts de la Suisse s'inscrivent dans le cadre de la coordination interdépartementale, au niveau tant politique qu'opérationnel, afin, d'une part, de coordonner la position de notre pays dans les fora internationaux, et, d'autre part, d'identifier les synergies et les complémentarités dans les actions menées sur le terrain.

Ce document a pour objet de présenter un bilan annuel des moyens et des ressources engagés, ainsi que de la mise en œuvre des objectifs de la stratégie antimines de la Confédération 2008-2011 pour l'année 2008.

### **1. Situation actuelle**

Au cours de l'année 2008, la Confédération a maintenu un engagement important dans le domaine de l'action antimines, concentrant ses efforts, au niveau opérationnel, sur des actions de déminage en Afrique, dans les Balkans et au Moyen-Orient, ainsi que sur la mise à disposition d'experts selon le principe d'« aide à l'autonomie ».

Elle s'est engagée, au niveau politique, dans les fora internationaux tels que la Conférence annuelle des Etats parties et des plateformes de coordination des donateurs. Dans ce cadre-là, la Suisse a œuvré en faveur d'une consolidation des accords internationaux existants et soutenu activement l'adoption de nouveaux accords. La conclusion des négociations menées en vue de l'interdiction internationale des armes à sous-munitions constitue à cet égard un pas décisif dans les efforts visant à interdire les restes explosifs de guerre.

Les services suivants ont été fournis en 2008 dans le cadre de la coopération interdépartementale de la Confédération :

### Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

En ce qui concerne la Direction du développement et de la coopération (DDC), un total d'environ 2,8 millions de francs suisses ont été dépensés, en grande majorité pour l'assistance aux victimes et leur réintégration socio-économique. De ce total, quelque 300 000 francs suisses ont été dépensés au titre d'activités de plaidoyer et de soutien à la réalisation des objectifs de la stratégie.

La Division Politique IV (politique de paix et sécurité humaine) a financé, en 2008, des projets dans les contextes géographiques suivants : Soudan, Somaliland, Angola, Liban, Bosnie Herzégovine, Colombie. Elle a, en outre, soutenu les activités politiques de la Suisse, notamment dans le cadre de la présidence de la 9<sup>e</sup> Conférence des Etats parties, le travail de la Campagne Internationale sur l'interdiction des mines (ICBL) et des activités de plaidoyer, par exemple dans la promotion des questions de genre. Au total, la DP IV a investi quelque 2,84 millions de francs suisses.

### Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et Armée suisse :

Pendant l'année sous revue, 7 membres de l'armée, en moyenne, ont participé à des programmes de déminage humanitaire. Il s'agissait, concrètement, de développer des capacités locales sur place, notamment en formant des personnes au travail de déminage. Ces opérations s'étendaient, par définition, à la mise sur pied des structures de gestion et de conduite requises. La part des missions effectuées par le corps de milice était légèrement inférieure à celle assumée par des membres du personnel professionnel civil et militaire. Ces interventions ont été budgétées à quelque 1,4 million de francs suisses.

L'armée a en outre fourni une aide matérielle. C'est ainsi qu'elle a mis à disposition des charges creuses spéciales construites en Suisse, aussi connues sous le terme de « systèmes de désamorçage SM-EOD ». Ces systèmes permettent de détruire les mines et les engins non explosés en évitant tout contact manuel et sont utilisés en particulier dans le cadre d'opérations de déminage complexes ou dangereuses. Pendant l'année sous revue, des systèmes SM-EOD d'une valeur totale de 133 000 francs ont été destinés aux programmes mis en œuvre par l'ONU au Liban et au Soudan. Le DDPS en assure le monitoring, afin de garantir l'utilisation pertinente et appropriée de ces systèmes.

### Contributions interdépartementales :

Enfin, le DDPS et le DFAE ont financé les activités du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) avec une contribution de plus de 8 millions de francs. Ce financement a principalement permis de soutenir le fonctionnement général de ce centre d'expertise unique, le développement du système de gestion de l'information et l'élargissement de sa diffusion, ainsi que le développement et l'application de normes internationales de lutte contre les mines et leur traduction en normes nationales. La contribution financière de la Suisse au CIDHG a également servi à soutenir la mise en œuvre d'instruments pertinents du droit international humanitaire, notamment en couvrant des coûts administratifs de l'unité d'appui à l'application de la Convention d'Ottawa et de programmes de sponsoring, permettant aux pays pauvres affectés par des mines et des restes explosifs de guerre de participer aux réunions importantes à Genève.



*Pour le transport en sécurité vers le lieu de destruction, des restes explosifs de guerre sont enroulés dans des sacs de sable humidifiés afin d'éviter les secousses.*

## **2. Réalisation des objectifs politiques et opérationnels conformément à la Stratégie 2008-2011**

- Mise en œuvre et universalisation de la Convention d'Ottawa et des protocoles de la Convention de l'ONU sur certaines armes classiques (CCAC)

L'Ambassadeur Jürg Streuli a présidé avec succès la 9<sup>e</sup> Conférence des Etats parties à la Convention d'Ottawa, qui s'est déroulée du 24 au 28 novembre à Genève. En assumant pour la première fois la présidence de la Conférence des Etats parties, la Suisse a travaillé activement à la mise en oeuvre de la Convention. Elle s'est particulièrement illustrée en proposant un accord général et consensuel concernant les demandes de prolongation des délais pour le déminage présentées par 15 Etats affectés par les mines antipersonnel. Elle a également assumé le Secrétariat général et organisé le programme-cadre de la Conférence.

La Suisse s'est engagée au plan politique pour la mise en oeuvre du traité, pour son universalisation et pour la préparation de la deuxième Conférence d'examen en 2009. La Suisse a soutenu le travail de la campagne internationale pour l'interdiction des mines en finançant, notamment, la participation à la 9<sup>e</sup> Conférence des Etats parties de militants provenant d'Etats non parties. Elle a également œuvré au sein du groupe de contact sur l'universalisation, en annonçant notamment les plans pour la présidence suisse en 2009. Dans le courant de l'année, des contacts bilatéraux ont eu lieu, notamment en Pologne, afin de promouvoir l'adhésion d'Etats non encore parties à la Convention.

La Suisse a soutenu les activités de l'Appel de Genève dans le domaine des acteurs armés non étatiques. Elle a participé à un événement organisé en marge de la 9<sup>e</sup> Conférence des Etats parties par l'Appel de Genève et diffusé un document avec des recommandations pour la mise en œuvre de l'action 46 du Plan d'action de Nairobi. Elle a proposé et obtenu l'introduction, dans le *Rapport Intérimaire de Genève* (qui mesure le degré de mise en œuvre de la Convention en accord avec le *Plan d'Action de Nairobi*) d'un paragraphe encourageant les Etats à établir un rapport sur les mesures prises pour faciliter les activités humanitaires dans les territoires placés sous le contrôle d'acteurs armés non étatiques.

Parallèlement, la Suisse a su jouer un rôle constructif dans le cadre de la Convention de l'ONU sur certaines armes classiques (CCAC). A cet égard, la Suisse ne s'est pas limitée à soutenir des approches concrètes en vue d'éliminer les restes explosifs (protocole V de la CCAC sur les restes explosifs de guerre). Elle a également apporté son soutien à des projets susceptibles de donner une nouvelle impulsion aux négociations et à l'engagement menés

par la communauté des Etats en vue d'interdire ou de limiter l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs (CCAC, Protocole II modifié). La Suisse a de plus participé activement aux négociations en cours sur un nouveau protocole relatif aux bombes à sous-munitions dans le cadre de la CCAC, qui ont réuni les principaux producteurs et utilisateurs de bombes à sous-munitions dans le monde. Le but d'un tel protocole est d'agir en complémentarité de la Convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions signée à Oslo.

- Développement du droit aux fins de renforcer la protection de la population civile face aux conséquences humanitaires des mines et des restes explosifs de guerre

Les décisions consensuelles adoptées sur des enjeux critiques lors de la réunion 2008 des Etats parties à la Convention d'Ottawa ont permis d'asseoir la crédibilité et le caractère contraignant de la Convention. Dans le cadre de la CCAC également, l'adoption d'approches concrètes en vue d'éliminer les restes explosifs ainsi que la reprise de réunions d'experts sur le thème des mines, pièges et autres dispositifs peuvent être considérées comme un premier pas dans la bonne direction.

Mieux, l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions, le 30 mai 2008 à Dublin, ainsi que sa signature par la Suisse, le 3 décembre 2008, représentent une évolution juridique de taille pour le déminage humanitaire : l'interdiction complète de produire, de transférer, de stocker et d'utiliser des armes à sous-munitions vise à *prévenir* les conséquences humanitaires d'une grande partie des restes explosifs de guerre. Il s'agit d'un nouveau défi que la Suisse devra relever à plusieurs niveaux, et plus particulièrement à ceux de la mise en œuvre nationale, de la coopération internationale dans différents domaines et de la promotion de l'universalisation de la nouvelle convention.

- Nettoyage des territoires minés

Pendant l'année sous revue, des membres de l'armée de milice suisse ont effectué des missions dans des programmes en Angola, au Tchad, au Yémen, au Liban, au Laos et au Somaliland/Puntland. Dans ce cadre-là, ils ont assumé des fonctions dans les secteurs de la logistique, des finances et de l'administration. Les professionnels civils et militaires, issus en premier lieu du centre de compétences de déminage et d'élimination de munitions non explosées (Cen comp DEMUNEX) de l'Armée, sont intervenus en Albanie, en Ethiopie/Erythrée, au Laos et au Somaliland/Puntland.

La Suisse a soutenu des programmes réalisés directement par des agences onusiennes (p. ex. le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Service de l'action antimines des Nations Unies UNMAS) et répondu à des demandes de soutien déposées par des organisations non gouvernementales (ONG) oeuvrant dans le cadre des programmes de l'ONU. L'une des ONG ayant bénéficié de cette pratique pendant l'année sous revue est Norwegian People's Aid (NPA) au Liban et en Jordanie.

Pendant la période couverte par le rapport, force a été de constater une nouvelle fois que le déminage humanitaire s'inscrit lui aussi dans un environnement instable et agité. C'est ainsi que des personnes à l'œuvre dans des programmes des Nations Unies – dont des membres de l'Armée suisse – ont dû être évacuées du Tchad et de la Corne de l'Afrique. S'il ne s'agissait, dans le cas du Tchad, que d'une simple mesure de précaution, l'évacuation ordonnée dans le second cas par l'ONU s'était imposée en raison d'une attaque terroriste ciblée contre le quartier général du PNUD à Hargeisa. Les participants au programme mis en œuvre par les Nations Unies au Somaliland/Puntland ont été évacués suite à cette offensive et les opérations sont suspendues depuis lors. L'ONG examine la situation sécuritaire et la Suisse décidera le moment venu si elle entend continuer d'associer des experts suisses à la mise en œuvre de ce programme.



*Préparations pour la destruction de munitions et restes explosifs de guerre retrouvés au Somaliland.*

Avec de l'expertise et des moyens financiers, la Suisse a aussi contribué à des projets de déminage au Soudan, au Somaliland, au Liban, en Bosnie-Herzégovine, en Angola et au Laos. Il s'agit de contextes prioritaires de la politique suisse de promotion de la paix et de la sécurité humaine, de l'aide humanitaire et de la coopération au développement. Exemples : au Soudan, qui est censé nettoyer son territoire miné d'ici à 2014, il s'agit, à travers un projet de la Fondation suisse de déminage, de développer des capacités locales. Quant à la Bosnie-Herzégovine, elle a obtenu - après présentation d'une requête bien documentée et dotée d'un plan pour compléter le travail - une prolongation du délai pour le déminage jusqu'en 2019 (initialement : 2009). Le financement du projet de nettoyage de zones affectées par les mines antipersonnel et les restes explosifs de guerre au Liban répond à un besoin humanitaire dans un contexte prioritaire de la politique de paix. Le projet mené au Laos, Etat non partie grandement affecté par les restes explosifs de guerre, vise pour sa part l'intégration de l'action antimines dans la coopération au développement.

- Aide aux victimes et prévention

Début 2008, la stratégie suisse relative à l'assistance aux victimes a été consolidée. Elle inclut désormais toute victime et personne handicapée vivant dans un contexte humanitaire ou de développement, sans discrimination aucune.

Le suivi des activités initiées pendant la co-présidence suisse-afghane du Comité permanent d'assistance aux victimes (2006) entre dans sa dernière phase, notamment avec la traduction et la diffusion de la brochure de premiers secours au Soudan, en collaboration avec le Bureau national d'action contre les mines.

La Suisse a continué à soutenir l'unité d'appui à l'application de la Convention d'Ottawa (ISU) avec le financement d'un expert en assistance aux victimes. Cet appui a permis de rédiger et/ou de mettre en oeuvre des plans nationaux et des objectifs d'assistance aux victimes grâce à l'organisation de réunions interministérielles dans 6 des 26 pays les plus affectés. En outre, la Suisse soutient financièrement et stratégiquement les activités de plaidoyer en faveur des victimes (avec une participation active des victimes elles-mêmes) des organisations concernées, telles que le Fond spécial pour les personnes handicapées du CICR, Handicap International Suisse, ICBL et Landmine Survivor Network (LSN).

En 2008, la Suisse s'est aussi impliquée activement dans les différents fora internationaux en défendant le principe de non discrimination, ainsi que l'accès à des soins de qualité et le droit des victimes à une réintégration socio-économique durable.

D'un point de vue opérationnel, plusieurs projets d'assistance aux victimes, de réintégration

socio-économique et de prévention des risques ont été financés en Afghanistan, en Colombie, au Tadjikistan, au Somaliland, au Burundi et en Angola. Les partenaires principaux pour la mise en oeuvre restent Handicap International, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Halo Trust et la Fondation suisse de déminage (FSD).



*Dans le centre national de réhabilitation au Laos à Vientiane ne sont pas seulement fabriquées des prothèses. Les victimes de restes explosifs de guerre apprennent ici aussi à utiliser leurs membres artificiels.*

Finalement, soucieuse d'adopter une approche intégrée et non-discriminatoire de toutes les victimes, la Suisse s'engage pour assurer la protection et la sécurité de toute personne handicapée dans les situations à risques.

- Intégration de l'action contre les mines dans le développement

Tout au long de l'année 2008, la Suisse a participé aux réunions du groupe de contact Linking Mine Action to Development (LMAD) facilité par le CIDHG et le Canada, et a participé à la réflexion menée sur la rédaction de différents guides pour l'intégration de l'action contre les mines dans le développement (distribués pendant la 9<sup>e</sup> Conférence des Etats parties).

En outre, la Suisse a organisé un événement en marge de la 9<sup>e</sup> Conférence des Etats parties sur « l'intégration de l'action contre les restes explosifs de guerre dans le développement : défis, opportunités et leçons apprises au Laos ». L'un des buts de la réunion était de souligner l'importance d'intégrer la question de l'assistance aux victimes et du handicap dans les discussions actuelles sur le lien entre action antimines et développement.

D'un point de vue opérationnel, la Suisse finance des projets visant à intégrer l'action antimines au développement au Laos, en coopération avec le PNUD. En Bosnie-Herzégovine, une banque de données nationale pour l'assistance aux victimes a été mise en place en collaboration avec la Société nationale de Croix-Rouge et le BHMIC (Mine Action Center). De plus, la Suisse continue à soutenir les projets intégrés (déminage, prévention, assistance aux victimes) de Handicap International dans les provinces de Stolac et de Berkovic.

Ces efforts déployés à l'échelle internationale sont complétés, au sein de l'administration fédérale, par des mesures de sensibilisation visant à souligner l'importance de l'intégration du déminage humanitaire dans la coopération au développement.

### 3. Bilan, conclusion

Ce rapport montre que les objectifs fixés par la stratégie antimines 2008-2011 ont, dans les grandes lignes, été atteints pour l'année 2008. Aux plans aussi bien politique qu'opérationnel, les moyens engagés ont permis d'atteindre les objectifs intermédiaires suivants :

- Politiquement, la Suisse a réussi, lors de la présidence de la 9<sup>e</sup> Conférence des Etats parties, à jouer un rôle de premier plan et a contribué à sauvegarder la crédibilité de la Convention en facilitant un compromis entre les Etats parties dans un moment crucial pour la mise en œuvre de ses objectifs. Au plan politique, elle est en outre parvenue à soutenir dans d'autres forums internationaux les efforts déployés par la communauté des Etats.
- La Convention sur les armes à sous-munitions établit de nouveaux standards juridiques et opérationnels, qui exigent de la part des Etats qui se sont engagés la mise à disposition des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.
- L'orientation stratégique qui vise à intégrer l'action contre les mines dans le développement a été appliquée dans deux contextes géographiques et le travail de plaidoyer interne porte ses premiers fruits.
- L'octroi de contributions matérielles et le détachement d'experts militaires et civils ont permis de soutenir les opérations de déminage humanitaire sur place. Les approches axées sur le transfert d'expertise et l'aide à l'autonomie ont été systématiquement appliquées dans ce contexte.

En 2008, la Confédération a investi quelque 16 millions de francs suisses dans l'action contre les mines, un montant qui s'aligne sur l'objectif annuel de 16 à 18 millions de francs suisses formulé dans la stratégie, ainsi que sur les engagements financiers consentis au cours des années précédentes.